

6 mai 2024

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Dans leur réponse conjointe à la [question parlementaire n°546 du 27 mars 2024](#), le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, ont fourni des informations sur le nombre de mineurs non accompagnés qui ont demandé une protection internationale au Luxembourg en 2023 et début 2024. En outre, les ministres ont fourni des informations sur la capacité d'hébergement et les procédures existantes.
- Du 29 au 30 avril, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a participé à la [conférence ministérielle sur l'opérationnalisation du pacte migration et asile](#). Le ministre Gloden a réitéré le plein soutien du Luxembourg au pacte migration et asile et a souligné que le Luxembourg continue d'attacher une grande importance à l'appropriation politique du Conseil dans les efforts de mise en œuvre, ainsi qu'à la question de l'efficacité de la politique européenne des retours.
- La Direction générale de l'Immigration a publié les statistiques concernant [la protection internationale](#) et [la protection temporaire](#) mois de mars 2024. En mars, 145 personnes ont introduit une demande de protection internationale, portant le total à 455 demandes pour 2024. Par ailleurs, 76 personnes se sont présentées auprès de la Direction de l'Immigration pour exprimer le souhait de faire une protection temporaire au Luxembourg. Depuis le début de cette année, 221 personnes ont introduit une demande de protection temporaire au Luxembourg.
- Le ministre du Travail, Georges Mischo, et le directeur de l'ITM, Marco Boly, ont présenté [le rapport annuel de l'ITM pour l'année 2023](#). Les thèmes de la traite des êtres humains, du travail clandestin et du travail illégal sont notamment abordés dans ce rapport.

### Chiffre de la semaine: 146

En 2023, un total de 146 mineurs non accompagnés ont introduit une demande de protection internationale au Luxembourg.

Source: [Ministère des Affaires intérieures](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

#### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

LinkedIn: European Migration Network (EMN) Luxembourg

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)